

Valorisation du bénévolat

Outils

Si le bénévolat est l'un des fondamentaux de la vie associative, il est souvent insuffisamment valorisé et son approche comptable paraît trop technique.

S'agissant de la valorisation financière, les autorités de la profession comptable (conseil national de la comptabilité, ordre des experts-comptables, compagnie nationale des commissaires aux comptes) ainsi que le Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA) ont consacré plusieurs de leurs travaux à ce sujet depuis 1985.

Après la conférence de la vie associative, un groupe de travail composé de représentants de différentes associations et des administrations concernées a été mis en place par le ministère chargé de la vie associative.

Il a élaboré un recueil de pratiques de la valorisation du bénévolat et de sa transcription dans les documents comptables selon les principes suivants :

- la valorisation comptable du bénévolat ne relevant pas d'une obligation, il ne s'agit pas de proposer une nouvelle norme comptable remplaçant le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 qui est suffisant ;
- il n'y a pas de méthode unique. Si une association fait le choix de la valorisation financière et de son inscription en comptabilité, elle doit également définir les modalités pour le faire ;
- le résultat de ces travaux doit être accessible et utile à toutes les associations, des plus modestes à celles fonctionnant grâce au concours de plusieurs milliers de bénévoles et dotées d'une solide organisation

Ce guide pratique rappelle les définitions et le contexte dans lequel s'inscrit la réflexion et décrit les enjeux de la valorisation et ses modalités recensées. Ses annexes présentent des outils témoignant concrètement des solutions retenues.

Des outils simples de recensement et de valorisation sont mis à la disposition des dirigeants associatifs et des professionnels de l'accompagnement pour les assister dans cette démarche de valorisation financière du bénévolat. Ces outils très pratiques (Excel et Word) ont été créés en 2010 par Akim ALMI dans le cadre de son mémoire d'expertise comptable. Il a souhaité les mettre gracieusement à disposition du plus grand nombre. Merci à lui.

Vous trouverez plus d'informations sur les règles en vigueur dans le GUIDE à [télécharger ici](#).

[Le Tableau créé par Akim ALMI](#)

RESAM

7, place du Dossen 29600 MORLAIX

T : [02 98 88 00 19](tel:0298880019)

2D, voie d'accès au port 29600 MORLAIX

T : [02 98 63 71 91](tel:0298637191)

M : contact@resam.net